

Revue suisse d'Art et d'Archéologie (RAA)

Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte

Rivista svizzera d'Arte e d'Archeologia

Journal of Swiss Archaeology and Art History

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Acceptation des articles

Les articles envoyés à la rédaction de la revue sont vérifiés par la rédaction et des membres du comité de rédaction, qui sont chargés de les accepter ou pas.

Les articles doivent être remis **prêts à être imprimés** ; ils doivent également respecter les normes énumérées ci-dessous. Les textes peuvent être rédigés en français, allemand, italien ou anglais ; ils seront publiés dans leur langue d'origine. Les articles doivent satisfaire au standard d'une revue spécialisée d'archéologie ou d'histoire de l'art, tout en restant accessibles également à un large public intéressé par ces disciplines.

En tant que manuscrits, les textes peuvent être livrés par courriel ou sur CD / clé USB. Les notes doivent figurer à la fin du texte. Une page A4 à 36/37 lignes contient environ 2'300–2'400 caractères.

La rédaction se réserve de proposer aux auteurs des modifications à leur texte. Lors de la correction des épreuves en placard, les auteurs peuvent revenir sur les petits changements apportés par la rédaction ou les personnes chargées de la relecture des textes.

Responsabilité

Les auteurs sont responsables du contenu des articles et recensions ainsi que des droits d'auteur. La rédaction assume uniquement la responsabilité de la présentation.

Parties du manuscrit

Corps du texte

Des chapitres intercalés peuvent être insérés dans le corps du texte (si possible deux hiérarchies au maximum). Aucune abréviation ne doit être utilisée dans le corps du texte.

Les renvois aux illustrations doivent figurer entre parenthèses (Fig. 1) et être introduits à la place appropriée dans le texte. Les différents chapitres, alinéas et autres subdivisions doivent être indiqués clairement.

L'estimation ou la gradation des chapitres intercalés doit se reconnaître facilement du point de vue typographique (au besoin en indiquant une clé). Éviter d'autres formatages.

Adresse des auteurs

Les auteurs sont priés d'indiquer à la fin de leur texte le titre / la fonction souhaités ainsi que l'adresse souhaitée (privée ou de l'institution à laquelle ils sont rattachés). (p. ex. Jean Modèle, dr ès lettres, historien de l'art, Institut pour l'étude de l'art, ou Bleicherweg 10, CH-8008 Zurich).

Résumé

Un résumé ne dépassant pas les 15 lignes standard, soit 800-1000 caractères (y compris les espaces), doit être ajouté au texte et livré si possible déjà traduit dans les autres langues (français, allemand, italien, anglais).

Légendes des illustrations

Elles doivent être écrites séparément avec l'interligne habituel. La numérotation correspond à l'inscription figurant au dos des illustrations. L'emplacement souhaité peut être noté (indications non contraignantes pour la rédaction).

Ordre des indications:

Fig. 1 Quoi (contenu de l'illustration), comment (indications plus précises, p. ex. type d'objet, auteur, origine, date, détails techniques, dimensions, etc.), où (emplacement, collection avec indication du lieu).

Exemples :

Fig. 1 Double portrait de Rudolf et Agnes Meyer, Dietrich Meyer, daté de 1612. Huile sur bois, 26 x 41 cm. Canton de Zurich, collection privée.

Fig. 2 Tell, pied de gobelet pour la Société helvétique, Alexander Trippel, 1779. Bois de noyer. Musée national suisse.

Crédit des illustrations

À présenter séparément. Si les détenteurs des droits d'auteur n'exigent aucune autre indication, on ne mentionnera que l'institution et le lieu. Il faut indiquer les producteurs ou les détenteurs des droits d'auteur, mais pas les emplacements ou les propriétaires des originaux.

Exemples :

Fig. 1: Bayerische Stadtbibliothek, Munich.

Fig. 2: Auteur.

Fig. 3: Service cantonal des monuments historiques, Berne (photographie Martin Hesse).

Notes et Façon de citer (notamment les notes)

Les notes doivent être insérées à la fin du texte, directement après la ponctuation et avec l'interligne habituel.

Les auteurs sont priés d'observer les règles énumérées ci-de suite, obligatoires pour la Revue suisse d'Art et d'Archéologie, car des écarts même moindres exigent, la plupart du temps, que l'on écrive à nouveau la note entière.

En principe ne pas utiliser d'abréviations, écrire chaque mot en toutes lettres.

Exceptions :

Abb.	= Abbildung	o.O.	= ohne Ort
Anm.	= Anmerkung	p.	= page
Bd.	= Band	pl.	= planche
Diss.	= Dissertation	S.	= Seite
éd.	= édité	s.a. (s.d.)	= sans année (sans date)
fig.	= figure (illustration)	s.l.	= sans lieu
fol.	= folio	Sp.	= Spalte
Hrsg.	= Herausgeber	Taf.	= Tafel
hrsg.	= herausgegeben	u.a.	= unter anderem
ill.	= illustration	vgl.	= vergleiche
o.J.	= ohne Jahr	vol.	= volume
NF	= neue Folge		

« voir » doit toujours être écrit en toutes lettres, éviter donc l'abréviation « v. ».

Les chiffres romains doivent être convertis en chiffres arabes, en particulier lors de l'indication des volumes ; ils ne sont admis que pour les nombres de pages effectivement romains.

Le nombre de pages doit être indiqué avec précision, p. ex. : p. 501–503 ; p. 122–123 (pas 501 ff ; p. 122 a.) ; f., ff., s., ss. sont à éviter.

La désignation « a.a.O. » ne peut pas être utilisée. Lorsqu'on se réfère à des publications déjà citées, il faut indiquer le nom complet de l'auteur et le numéro de la note correspondante. Il n'est alors nécessaire de mentionner l'année après le nom que lorsque plusieurs ouvrages du même auteur sont cités dans une même note.

Exemple :

WALTER MÜLLER-LOCHER 1986 (cf. note 17), p. 27

Les volumes des monuments d'art et d'histoire de la Suisse doivent être cités avec le titre complet (tout comme sur la page de titre droite), et non pas en utilisant des abréviations suivies du sigle du canton (voir à ce propos les exemples ci-de suite).

Tous les noms d'auteurs (d'abord le prénom et ensuite le nom de famille) doivent figurer en LETTRES CAPITALES (et non pas en lettres majuscules). Les prénoms doivent être écrits en toutes lettres, à moins qu'ils ne soient inconnus.

Les titres de livres et d'articles figurent en *italique*.

Toute autre indication, comme p. ex. les noms des revues, apparaît en caractères normaux. Les citations tirées de revues doivent inclure le numéro du volume (en chiffres arabes, tout de suite après le nom de la revue), l'année et le nombre de pages.

Exemple :

Archiv für Kulturgeschichte 43, 1961, p. 163.

Plusieurs renvois bibliographiques successifs doivent être séparés par un point et un tiret (.-).

Les noms de plusieurs auteurs d'une même publication doivent être séparés par un trait oblique (p. ex. CLAUDIA MEYER / WERNER MÜLLER).

Exemples :

[ouvrage indépendant]

JOSEPH BRAUN, *Trachten und Attribute der Heiligen in der deutschen Kunst*, Stuttgart 1943, p. 253–254.

[ouvrage faisant partie d'une série]

JOSEPH GANTNER / ADOLF REINLE, *Kunstgeschichte der Schweiz*, vol. 3, Frauenfeld 1956, p. 15.–

GEROLD WALSER, *Die römischen Strassen in der Schweiz*, 1. Teil: Die Meilensteine (= Itinera Romana, Beiträge zur Strassengeschichte des römischen Reiches, fasc. 1), Berne 1967, no 1, p. 43.

[article de revue]

WOLFGANG HARTMANN, *Dantes Paolo und Francesca als Liebespaar*, in: Beiträge zur Kunst des 19. und 20. Jahrhunderts (= Jahrbuch des Schweizerischen Instituts für Kunstwissenschaft 1968/69), Zurich, p. 7–24.

ALFRED A. SCHMID, *Zur Geschichte der Denkmalpflege unter besonderer Berücksichtigung des Kantons Uri*, in: Historisches Neujahrsblatt (Uri), NF 22/23, 1867/68, p. 46–60.

[catalogue d'exposition]

BERNARD ANDENMATTEN / DANIEL DE RAEMY (éd.), *La maison de Savoie en pays de Vaud* (= catalogue d'exposition), Lausanne 1990, p. 77.

Januarius Zick und sein Wirken in Oberschwaben (= Ausstellungskatalog), Ulm 1993.

[les monuments d'art et d'histoire de la Suisse]

Die Kunstdenkmäler des Kantons St. Gallen, 3: Die Stadt St. Gallen (2. Teil: Das Stift), de ERWIN POESCHEL, Bâle 1961, p. 200, note 1.

Die Kunstdenkmäler des Kantons Appenzell Ausserrhoden, 1: Der Bezirk Hinterland, de EUGEN STEINMANN, Bâle 1973, p. 300, ill. 289.

[article d'un ouvrage collectif]

ELLEN J. BEER, *Buchmalerei zwischen Zürichsee und Bodensee*, in: Buchmalerei im Bodenseeraum, 13. bis 16. Jahrhundert, hrsg. von EVA MOSER, Friedrichshafen 1997, p. 52–69.

Illustrations

Dans la mesure du possible, les illustrations doivent être livrées sous forme de fichiers TIFF originaux (les fichiers JPG sont également acceptés) et avec une résolution d'au moins 300 dpi. Elles peuvent être livrées sous les formes suivantes : photographies numériques, tirages sur papier de photographies noir et blanc ou couleur, ektachromes, diapositives de petit format ou documents électroniques (CD avec photographies et semblables).

Les auteurs des articles doivent vérifier et indiquer les droits d'auteur pour chaque illustration.

Le format des illustrations souhaité peut être noté (à titre facultatif). Les coupes doivent être indiquées. Les illustrations seront numérotées au dos conformément au texte.

Les frais éventuels de reproduction sont à la charge des auteurs.

Corrections et compléments dans le manuscrit

Les corrections apportées au manuscrit doivent être intégrées dans le texte de manière parfaitement claire. Les corrections typographiques sont à proscrire, elles sont réservées aux épreuves en placard et de mise en pages. La marge gauche doit rester libre autant que possible.

Épreuves en placard et de mise en pages

Avant l'impression, l'auteur d'un article reçoit une épreuve de mise en pages pour la réviser. Il peut encore corriger des fautes. L'auteur est prié de renvoyer immédiatement à la rédaction les corrections éventuelles.

Exemplaires justificatifs

Les auteurs reçoivent 5 exemplaires et un PDF de leur article. Des fascicules supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la maison d'édition au prix de librairie.

Rémunération

Aucune rémunération n'est versée aux auteurs.

Zurich, mai 2018